

1. JUSTIFICATION DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

1.1. MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT D'ARMENTIÈRES

La Métropole Européenne de Lille (MEL) rassemble 95 communes et plus d'un million d'habitants sur un territoire à la fois rural et urbain, constitué de grandes agglomérations de villages.

L'agglomération d'assainissement d'Armentières connaît d'importantes entrées d'eaux claires, estimées à 6,5 millions de mètres cubes par an, qui parasitent le fonctionnement du système d'assainissement ce qui lui occasionne un statut de non-conformité au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015. L'une des sources d'eaux claires importantes identifiées est liée à l'intrusion de deux cours d'eau dans le centre-ville d'Armentières (59) : la rivière des Laies et la Becque du Crachet.

Ces deux cours d'eau sont des affluents historiques de la Lys mais dont les tracés ont été canalisés et couverts en lien avec l'urbanisation de la commune d'Armentières. Dans leurs parties urbaines, ils sont le réceptacle des eaux usées et des eaux de ruissellement. Ils constituent par conséquent un réseau de collecte unitaire structurant aboutissant à la station d'épuration d'Armentières. Ces apports d'eaux claires dans le système d'assainissement (nommées Eaux Claires Parasites – ECP) perturbent très fortement son fonctionnement.

En période hivernale notamment, les débits cumulés de ces deux cours d'eau et des eaux usées qu'ils reçoivent sont supérieurs aux capacités de traitement de la station d'épuration ce qui génère des déversements continus vers le milieu naturel (estimés à 3,3 millions de mètres cubes d'eaux unitaires). Cet engorgement accroît également le risque inondation par débordement de réseau lors d'épisodes pluvieux.

La Métropole Européenne de Lille a donc établi un programme de travaux visant à intercepter la rivière des Laies et la Becque du Crachet en amont d'Armentières. Cette opération sera, pour des contraintes foncières et techniques, partiellement réalisée par le biais d'une canalisation.

Les flux ainsi déconnectés du réseau de l'agglomération d'assainissement d'Armentières seront envoyés vers le courant de l'Anguille.